

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUINZE et le 23 JUILLET à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 17 JUILLET 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Viviane LOUME-SEIXO, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Axelle VERDIÈRE-BARGAOU - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - M. Grégory RENDE - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - M. Francis PEDARRIOSSE - M. Bertrand GAUFRYAU - Mme Géraldine MADOUNARI - M. Alexis ARRAS - M. Julien DUBOIS

POUVOIRS :

M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à M. André DROUIN
 Mme Christine BASLY-LAPEGUE donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO
 Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
 M. Serge BALAO donne pouvoir à M. Michel BREAN
 M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
 M. Bertrand GAUFRYAU donne pouvoir à M. Philippe DUCHESNE
 Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à Mme Marianne BERQUE-MANSAS
 M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Bruno JANOT
 M. Julien DUBOIS donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : REHABILITATION DE L'EHPAD "CAMELIAS" : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Dax a approuvé, en date du 4 juin 2015, le plan de financement pour la réhabilitation de l'établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) des 'Camélias' dont le coût global de l'opération est de 10 401 612 €.

Le Centre Communal d'Action Sociale a retenu, pour le financement de cette réhabilitation, à hauteur de 4 314 115 €, un prêt PHARE à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Sur la base des articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 2298 du Code Civil, il est demandé à la Ville de Dax de garantir ce prêt à hauteur de 100 % soit 4 314 115 €.

Les caractéristiques de la demande de prêt PHARE, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, sont les suivantes :

- Type de prêt : PHARE
- Montant du prêt : 4 314 115 €
- Durée de la période de préfinancement : 24 mois maximum

- Durée de la période d'amortissement : 25 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Taux d'intérêt actuariel annuel fixe : taux de livret A + 60 points de base
- Taux annuel de progressivité des échéances : 0%

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

ACCORDE la garantie de la Ville de Dax, à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 4 314 115 € et pour la durée totale du prêt, soit 27 ans, que le Centre Communal d'Action Sociale se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'opération de réhabilitation de l'EHPAD 'Les Camélias' situé à Dax,

APPROUVE les caractéristiques du prêt telles que décrites ci-dessus,

AUTORISE, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de prêt,

AUTORISE Monsieur le Maire, en qualité de garant, à signer le contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et le Centre Communal d'Action Sociale,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt avec le Centre Communal d'Action Sociale, dont le projet est annexé à la présente délibération.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20150723-4-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 24 Juillet 2015

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».